Listen to this article

« Car il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait mis tous les ennemis sous ses pieds le dernier ennemi qui sera aboli, c'est la mort ».

1 Cor.15 : 25, 26.

Les mesures prises par Dieu relativement au Royaume du Messie semblent être clairement arrêtées dans les Ecritures. Notre texte ci-dessus, comme nul autre, prouve que le Royaume du Messie n'aura pas affaire avec des conditions parfaites. Par le scellage de la nouvelle Alliance, le Messie fera réparation pour les péchés du monde ; et ceux d'entre les humains qui se montreront dignes, auront l'assurance de Dieu de parvenir à la vie éternelle. La grande oeuvre du Messie consistera à relever l'humanité de la condition du péché et de la mort. Pour cette raison, Il régnera comme Roi et remplira la fonction de Grand Prêtre. Cette oeuvre s'effectuera grâce au fait que notre Seigneur Jésus a racheté le monde par le mérite de Son sacrifice.

« A l'endroit où l'arbre sera tombé là il sera» (Eccl. 11 : 3). Ainsi, à mesure que les humains descendent dans la tombe, là ils restent. Au moment de leur réveil de la mort, ils reviendront pratiquement avec le même physique et dans le même état — au mental et au moral —que celui dans lequel ils se trouvaient avant d'aller dans la tombe. Si les humains sortaient de la tombe parfaits, aucun d'entre eux n'aurait la possibilité de constater sa propre identité. Si quelqu'un ressuscitait parfait en pensée, en parole et en action, il ne se reconnaîtrait pas, car tout ce qui composait son identité aurait disparu. C'est pourquoi il n'aurait pas le moyen de se différencier du reste des humains ! Les humains ressusciteront avec la même intelligence qu'ils avaient lorsqu'ils sont allés à la mort. Mais leur condition est une condition de mort, et l'objet même du Royaume du Messie est de les en relever, de ramener à la perfection de la nature humaine ce qui était perdu.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Les Ecritures nous montrent qu'à la fin des mille ans du règne de Christ, le monde entier sera transféré au Père et la race humaine passera alors par un temps d'épreuve, de mise à l'essai, semblable à celui que subit Adam lorsqu'il se trouvait en Eden. Pour « un peu de temps » Satan aura le pouvoir de tenter le genre humain comme il tenta Eve. Mais les humains devraient alors avoir leurs cœurs tellement établis dans la justice qu'aucune des tentations que Satan ou un autre être pourrait exercer sur eux ne devrait les faire pécher. Ceux qui n'auront pas appris à haïr le péché et à aimer la justice ne seront pas alors dignes de recevoir la vie éternelle. Nous lisons que le feu [les jugements] descendra du ciel et les consumera.

Cent ans d'épreuve

Mais nous devons nous rappeler qu'une autre épreuve précédera celle qui aura lieu à la fin de l'Age millénaire. Sitôt que le Royaume sera établi, le monde sera mis à l'épreuve. Sous le règne salutaire de Christ, certains tireront parti de l'occasion qui leur sera offerte de s'élever graduellement à la perfection de la nature humaine perdue en Eden. D'autres, visiblement, selon les Ecritures, se maintiendront encore dans une attitude rebelle, aimant le péché et haïssant la justice ils obtiendront cependant un temp d'épreuve de cent ans (Esaïe 65 :17-25), même s'ils ne parviennent pas à la perfection de corps et d'esprit, à cause de leur attitude de cœur rebelle.

Ceux-là sont appelés des enfants, en comparaison d'autres qui continueront à vivre en ce temps-là et qui deviendront parfaits. Le Messie, en tant que grand Juge, mettra fin à l'existence de ces personnes qui mourront maudites, condamnées et privées de toute occasion future d'obtenir la vie ; elles n'auront donc pas bénéficié du mérite de Christ ni du Royaume de Dieu. Et s'il est vrai que la condition de telles personnes après cent ans d'épreuve sera de nouveau la mort, nous pouvons déduire que si quelqu'un, après s'être montré fidèle pendant les cent premières années, devait durant la seconde centaine d'années adopter une position hostile à la justice, celui-là serait aussi retranché de la vie.

« Les saints jugeront le monde »

« *Ne savez-vous pas que les saints jugeront le monde ?* » (1 Cor. 6 :2). Nous le

savons certainement. L'oeuvre consistant à donner au genre humain la connaissance et l'assistance nécessaires sera confiée à Christ et à l'Eglise. La sentence finale qui sera rendue contre les pécheurs sera la destruction, la mort, comme cela est clairement montré dans la parabole de Matthieu 25 :31-46, où Jésus (avec l'Eglise) est représenté comme jugeant le monde en puissance et en grande gloire. *« Par-ce qu'il* [Dieu] *a fixé un jour où Il doit juger le monde avec justice, par l'Homme qu'Il a établi pour cela ».* (Actes 17 : 31). Ce jour est celui du grand Messie, de l'antitypique Moïse, de Jésus, la Tête, et de l'Eglise, Son Corps. La parabole montre que l'oeuvre de l'Age millénaire consistera à séparer complètement la classe des « brebis » de celle des « boucs », les « brebis » étant placées à droite (place de faveur) et les « boucs » à gauche (place de défaveur). A la fin de l'Age, le Messie détruira la classe des boucs et, au nom du Père, Il bénira la classe des brebis. Mais rien n'est plus évident que l'épreuve pour la vie ou la mort aura lieu pendant tout l'Age millénaire, d'un bout à l'autre de ce jour de jugement de mille ans.

Le mérite imputé par le grand Avocat

Actuellement l'Eglise est à l'épreuve pour la vie ou la mort. Christ nous impute Son mérite et couvre ainsi nos faiblesses et nos manquements. Bientôt Il donnera au monde une perfection réelle, à condition que celui-ci Lui obéisse parfaitement. Mais à présent, sous la justice imputée du grand Avocat, le jugement de l'Eglise s'effectue seulement en quelques années ; il a commencé depuis le temps où nous avons atteint le stade de la consécration jusqu'à la mort. Si donc ces quelques années sont suffisantes pour l'accomplissement de l'épreuve de l'Eglise, alors nous pouvons dire que cent ans est une période de temps assez longue pour voir si les hommes progresseront, ne serait-ce que légèrement, dans la montée du chemin de la sainteté.

L'épreuve actuelle de l'Eglise est un fait que nous reconnaissons, car l'Apôtre nous en parle. Si ceux qui sont maintenant consacrés, dit-il, devaient tomber dans le péché, il ne resterait plus pour eux de sacrifice pour les péchés. (Héb. 10 :26, 27). Pourquoi ? Parce que l'imputation du mérite de Christ ne sera renouvelée pour personne. Si nous recevons l'imputation du mérite de Christ dans la vie présente, il ne peut y avoir pour nous d'imputation ultérieure. Ceux qui ne reçoivent pas

actuellement l'imputation du mérite de Christ par laquelle on devient membre de l'Eglise, ne l'obtiendront pas plus tard, mais ils auront à la place les avantages qu'offrira la Nouvelle Alliance. Néanmoins, le résultat dans chaque cas sera une épreuve pour la vie ou la mort et une sentence de vie ou de mort.

« Sois fidèle Jusqu'à la mort »

Dans le cas de l'Eglise, c'est-à-dire dans notre cas, si nous étions fidèles jusqu'au dernier jour de notre temps d'épreuve et que ce jour-là nous nous montrions infidèles, ce jour serait certainement déterminant pour notre destinée future. Nous pouvons en dire de même du monde des humains. Si quelqu'un d'entre eux se montrait infidèle durant son temps d'épreuve dans l'Age prochain, son épreuve prendrait fin immédiatement et elle serait sans aucun doute suivie d'une condamnation à la seconde mort. En d'autres termes, l'épreuve de chaque individu dure jusqu'à ce qu'il soit ou bien récompensé ou bien puni, et chaque acte, depuis le premier jusqu'au dernier, influera sur la décision qui sera prise au terme de cette épreuve.

En Ezéchiel 18 : 21-24 il est fait allusion à cela. Dieu dit par le prophète *« Si le méchant se détourne de tous les péchés qu'il a commis s'il observe mes préceptes et s'il agît avec droiture et avec justice, certainement il vivra et ne mourra point. On ne lui tiendra compte d'aucune des trangressions qu'il aura commises ; il vivra à cause de la justice qu'il aura pratiquée… Mais si le juste se détourne de sa justice, s'il commet l'iniquité,… vivra-t-il ? On ne lui tiendra compte d'aucun des actes de justice qu'il aura accomplis ; à cause de l'infidélité dont il s'est rendu coupable et du péché qu'il a commis, c'est à cause de cela qu'il mourra ».* C'est là un principe qui semble être celui de la Justice divine, auquel nous pouvons tous donner volontiers notre accord, et que nous pouvons reconnaître comme entièrement juste et droit. *« Tes voies sont justes et véritables, ô Roi des nations ! »*

W. T. 4985 – 1912